

RENTREE 2022 – 2023

Les inscriptions scolaires débuteront à compter du 25 avril 2022 pour les inscriptions en ligne et à compter du 2 mai 2022 pour les inscriptions au service des Affaires Scolaires

Les enfants de grande section de l'école maternelle Bobby Lapointe (anciennement Charles Perrault) seront inscrits **AUTOMATIQUEMENT** au CP de l'école primaire Bobby Lapointe.

Les enfants de l'école maternelle Robert Desnos doivent **OBLIGATOIREMENT** être inscrits pour le passage au CP.

Pour l'inscription par mail, envoyez votre demande à l'adresse suivante : inscription@ville-pezenas.fr

Les pièces à joindre au courriel sont :

- *Livret de famille*
- *Bail (si locataire)*
- *Avis d'imposition 2021 (si propriétaire)*
- *Facture de moins de 3 mois (eau, électricité, assurance Habitation, attestation CAF)*
- *Si séparation des parents : jugement ou bien Attestation sur l'honneur du parent séparé de l'enfant stipulant son accord pour une scolarisation sur la commune de Pézenas et la copie de sa carte d'identité.*
- *Coordonnées téléphoniques des parents*

Si vous êtes hébergés n'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons la liste précise des documents complémentaires à fournir.

Pour les familles qui sont dans l'impossibilité de procéder à une demande d'inscription par courriel, nous nous tenons à votre disposition. Il suffit de nous contacter au 04.67.90.45.04 **les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi** afin de **PRENDRE RENDEZ-VOUS** pour déposer les documents au bureau du Service des Affaires Scolaires.

Une fois les documents réceptionnés **DANS LEUR TOTALITÉ**, les inscriptions seront effectuées et transmises directement auprès des directrices des écoles.

Le Service des Affaires Scolaires

04 67 90 45 04